

*ficat* si elle est chantée en entier (à peu d'exception près), mais on reste debout après l'intonation si elle n'est pas chantée en entier (comme aux vêpres du rite semi-double).

63. On est debout pour le chant du *Magnificat* et pendant n'a pas encore été encensé).

64. On s'assied après le *Sicut erat* (on reste debout, si l'on n'est pas encore été encensé).

65. On se lève pour *Dominus vobiscum* et l'on reste debout jusqu'à la fin.

66. Après vêpres, si l'on chante l'antienne finale à la sainte Vierge, on est toujours debout pour le *Regina coeli* (de Pâques à la Trinité); pour le *Salve Regina* (de la Trinité à l'Avent), pour l'*Alma* (de l'Avent au 2 février), et pour l'*Ave Regina* (du 2 février au mercredi saint), on est debout le samedi et le dimanche, à genoux les autres jours (l'officiant seul se levant pour l'oraison).

67. S. SACREMENT EXPOSÉ.—Quand le saint Sacrement est exposé, on ne s'assied pas au commencement avant *Deus in adiutorium*, ni à l'antienne avant et après le *Magnificat*.

68. VÊPRES DES MORTS.—Aux vêpres des morts (le 1er ou 2 novembre, ou autres jours), on s'assied après l'intonation du premier psaume (on reste assis pour les verset et répons qui suivent le cinquième psaume et l'antienne du *Magnificat*); on se lève pour le *Magnificat*; on s'agenouille pour le *Pater*, et ce qui suit, on se lève pour le (*Requiescat* ou) *Requiescant in pace* et le départ de l'officiant.

(A suivre).

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.